

Dossier N° : 2650876
Démarche : Dossier commun de demande de subvention 2020 DETR/DSIL Contrat territorial/Pacte pour les Gardois
Organisme : bureau du développement territorial

Ce dossier est **en construction**.

Historique

Déposé le : mardi 20 octobre 2020 15h46

Identité du demandeur

Email : mairie@genolhac.fr
SIRET : 24300003100019
SIRET[?] du[?] siège[?] social : 24300003100019
Dénomination : SIVU DES HAUTES CEVENNES
Forme juridique : Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU)
Libellé NAF[?] : Administration publique générale
Code NAF[?] : 8411Z
Date de création[?] : 22 juin 1966
Effectif (ISPF) : Unités non employeuses (pas de salarié au cours de l'année de référence et pas d'effectif au 31/12).
Code effectif[?] : NN
Numéro de TVA intracommunautaire[?] : FR00243000031
Adresse[?] : SIVU DES HAUTES CEVENNES
MAIRIE
GRAND RUE
30450 GENOLHAC
FRANCE

Formulaire

Avant de commencer

Si vous êtes amené à renseigner ce formulaire pour la première fois, merci de commencer par prendre connaissance des indications contenues dans le guide de la démarche (cf. bouton ci-dessus).

A - Localisation

A1 - Arrondissement

Alès

A2 - Canton du siège de la collectivité

La Grand' Combe

A3 - Canton du lieu de l'opération

La Grand' Combe

A4 - EPCI de rattachement

CA Alès Agglomération

A5 - Contrat de ruralité

La collectivité est située hors contrat de ruralité

B - Type de subvention demandée

B1a - Financement du Département

Oui / Contrat départemental d'équipement

B1b - Montant du financement départemental

108 079

B2a - Financement DETR

Oui / Voirie (uniquement la sécurisation des voies)

B2b - Montant du financement DETR

172 926

B3a - Financement DSIL

Non / DSIL non sollicitée

B3b - Montant du financement DSIL

0

B4 - Année concernée par la demande (= année du démarrage des travaux)

2021 / 2ème trimestre

C - Maître d'ouvrage de l'opération

C1 - Type de collectivité

syndicat intercommunal

C2 - Nom complet de la collectivité

SIVU DES HAUTES CEVENNES

C3 - Nombre d'habitants

2 150

C4 - Adresse postale

54 Grand Rue 30450 Génolhac

C5 - Responsable légal

Veillez indiquer ci-dessous les informations relatives à l'identité et la fonction du responsable légal de la demande de subvention :

C5a - M. ou Mme

M.

C5b - Prénom Nom du responsable légal

Guy CHERON

C5c - Fonction du responsable légal

le président

C6 - Personne chargée du suivi de la demande

Veillez indiquer les coordonnées de la personne chargée du suivi de la demande de subvention au sein de vos services.

C6a - Prénom Nom

ROURE Mélanie

C6b - Fonction

Secrétaire

C6c - Service

Administratif

C6d - Téléphone fixe

0466615485

C6e - Téléphone mobile

Non communiqué

C6f - Mél

melanie@genolhac.fr

D - Opération**D1 - Type d'opération**

Opération d'investissement / Opération éligible au FCTVA

D2 - Intitulé et contenu de l'opération**D2a - Dénomination courte**

REHABILITATION VOIRIE

D2b - Type de dépenses

Travaux

D2c - Description de l'opération (par ex: court extrait de la notice descriptive)

Réhabilitation de deux ponts et de soutènement soutenant de la voirie communale et réfection de chemins communaux

D3 - Calendrier**D3a - Opération se déroulant en une ou plusieurs tranches ?**

1 / 1

D3b - Des dépenses ont-elles déjà été engagées ?

Aucune dépense n'a encore été engagée à ce jour

D4 - Chiffrage de l'opération

Dans les rubriques ci-dessous, il va vous être demandé de justifier du montant total de l'opération à l'aide d'estimatifs chiffrés détaillés, de devis ou d'un avant projet définitif (que vous devrez ensuite ajouter en pièce jointe à votre dossier). La somme des dépenses prévisionnelles ainsi justifiées doit correspondre à celle qui a été votée dans la délibération qui autorise le maire ou le président à mener l'opération, à demander les subventions et à mobiliser l'autofinancement et/ou l'emprunt nécessaire.

IMPORTANT : Pour être recevable, un dossier de demande de subvention doit faire apparaître des montants identiques sur les devis, la délibération et le plan de financement.

D4a - Coût de l'opération

432 314

D4b - Types de justificatifs

Devis détaillé fourni par un professionnel, Estimatif détaillé des travaux réalisé par un maître d'oeuvre

Quel type de document est demandé ?

Attention ! Les documents qui permettent de justifier de la dépense prévisionnelle doivent comporter le détail des opérations et travaux à accomplir : nature du bien ou des travaux, quantité, prix unitaire, prix total. Les devis doivent être datés et établis à l'en-tête d'un professionnel, les études de maîtrise d'oeuvre doivent comporter l'en-tête, être datées et signées par la personne ou l'entreprise qui les a émises ("homme de l'art").

Les coûts forfaitaires peuvent être acceptés au sein d'un devis, s'ils restent l'exception.

Aucun document sommaire établi par les services de la collectivité ne sera pris en compte.
NB : la fourniture de ce type de document entraînera le rejet de la demande.

D5 - Plan de financement

Indiquez ci-dessous les différents financements obtenus ou sollicités.

D5a - Financeurs

Etat DETR ou DSIL, Département

D5b - Montant demandé à l'Etat (DETR ou DSIL)

172 926

D5c - Montant demandé à l'Etat (autres ministères)

0

D5d - Montant demandé au Département

108 079

D5e - Montant demandé à la Région

0

E - Fiches annexes, documents justificatifs et attestations

E1 - Notice, calendrier, plan de financement et fiche AEP/EU

Justificatif d'aide reçue ou demandée

Non communiqué

E6 - Attestation de non-commencement des travaux

Oui

E7 - Attestation de fonctionnalité

Oui

E8 - Attestation d'approbation du budget de l'opération

Oui

F - Emplacement de l'opération, situation juridique des terrains et immeubles, plans, programme et autorisations de travaux

F1 - Indication de la situation de l'opération et des parcelles concernées

Vous avez l'obligation de préciser la situation géographique de l'opération et les parcelles sur lesquelles elle va être menée.

Pour ce faire, deux possibilités : soit vous précisez directement l'emplacement de l'opération et les parcelles qu'elle concerne sur la carte dynamique (F1a) ci-dessous, soit vous téléversez un plan de situation et un plan ou relevé cadastral en pièces jointes (champs F1b et F1c situés sous la carte).

F1a - Carte de situation de l'opération et d'indication des parcelles concernées

```
{"type":"FeatureCollection","id":362533,"bbox":[3.950211,44.349933,3.950211,44.349933],"features":[]}
```

INFORMATIONS LEGALES

- La subvention n'est pas un droit. Ce document n'engage en rien le Département du Gard et l'Etat pour l'octroi d'une éventuelle subvention.
- Conformément aux articles 441-6 et 441-7 du code pénal, vous pouvez faire l'objet de poursuites pénales en cas de fausses déclarations.
- Le Département du Gard et l'Etat restent, chacun en ce qui le concerne, propriétaire de l'utilisation de son logo qui est soumise à autorisation. Toute utilisation frauduleuse en méconnaissance de ce qui précède est passible de sanctions pénales conformément aux articles 441-1 et suivants du code pénal.
- Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre demande de subvention. Les destinataires des données sont les agents habilités de l'Etat et du Département du Gard.
- Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'information, aux fichiers et aux libertés, nous vous rappelons que vous disposez d'un droit d'accès et de correction des données nominatives vous concernant en adressant un courrier à l'adresse suivante :

Département du Gard

Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique

3 rue Guillemette
30044 NIMES CEDEX 9

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.
En cas de refus, vous pouvez exercer un recours dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision de refus devant le tribunal administratif de Nîmes.

F9 - Attestation

Oui

Messagerie

Email automatique, le 20 octobre 2020 à 15h24

[Accusé réception de votre dossier n°2650876 (Dossier commun de demande de subvention 2020 DETR/DSIL Contrat territorial/Pacte pour les Gardois)]

Attention, ce message est un accusé réception. Il ne vaut pas promesse de subvention. Bonjour,

Votre dossier de demande de subvention n°2650876 relatif à l'opération REHABILITATION VOIRIE a bien été déposé le 20/10/2020 dans le cadre de la démarche suivante : Dossier commun de demande de subvention 2020 DETR/DSIL Contrat territorial/Pacte pour les Gardois. A tout moment, vous pouvez consulter le contenu de votre dossier (ainsi que les éventuelles demandes d'informations complémentaires des services de la préfecture ou des sous-préfectures relatives à votre demande de DETR et/ou de DSIL) à cette adresse : <https://www.demarches-simplifiees.fr/dossiers/2650876> Si besoin est, vous pouvez encore y apporter des modifications. Les services de l'État (préfecture du Gard, sous-préfecture d'Alès ou sous-préfecture du Vigan suivant le cas) et/ou du Conseil départemental du Gard instruiront votre demande dans les meilleurs délais et sont à votre disposition pour toute demande complémentaire. Le présent accusé réception atteste du dépôt de votre demande de subvention. Il vous permet donc, conformément aux textes en vigueur, de démarrer l'opération* précitée à compter du 20/10/2020. Cordialement, bureau du développement territorial_* Pour mémoire, l'article R2334-24 du Code général des collectivités territoriales, applicable à la DETR et à la DSIL, prévoit que :

I. - Aucune subvention ne peut être accordée si l'opération a connu un commencement d'exécution avant la date de réception de la demande de subvention à l'autorité compétente. Le commencement d'exécution de l'opération est constitué par le premier acte juridique passé pour la réalisation de l'opération ou, dans le cas de travaux effectués en régie, par la constitution d'approvisionnements ou le début d'exécution des travaux. Les études ou l'acquisition de terrains, nécessaires à la réalisation de l'opération et réalisées préalablement, ne constituent pas un commencement d'exécution. Elles peuvent être prises en compte dans l'assiette de la subvention.

II. - Par dérogation aux dispositions du I, le préfet peut notifier à la collectivité que le commencement d'exécution de l'opération avant la date de réception de la demande de subvention n'entraîne pas un rejet d'office de la demande de subvention.

III. - Le demandeur informe le préfet du commencement d'exécution de l'opération.

mairie@genolhac.fr, le 20 octobre 2020 à 15h49

Bonjour,

Ci-joints plans de situation que je n'ai pas pu joindre.

mairie@genolhac.fr, le 20 octobre 2020 à 15h49

Autre plan de situation. On ne peut pas joindre plusieurs documents à un message...

mairie@genolhac.fr, le 20 octobre 2020 à 15h50

Autre plan de situation. On ne peut pas joindre plusieurs documents à un message...

mairie@genolhac.fr, le 20 octobre 2020 à 15h50

Autre plan de situation. On ne peut pas joindre plusieurs documents à un message...

mairie@genolhac.fr, le 20 octobre 2020 à 15h50

Autre plan de situation. On ne peut pas joindre plusieurs documents à un message...

mairie@genolhac.fr, le 20 octobre 2020 à 15h25

Autre plan de situation. On ne peut pas joindre plusieurs documents à un message...

mairie@genolhac.fr, le 20 octobre 2020 à 15h25

Autre plan de situation. On ne peut pas joindre plusieurs documents à un message...

mairie@genolhac.fr, le 20 octobre 2020 à 15h51

Autre plan de situation. On ne peut pas joindre plusieurs documents à un message...

mairie@genolhac.fr, le 22 octobre 2020 à 14h27

Complément sur plans de situation

mairie@genolhac.fr, le 22 octobre 2020 à 14h27

Complément sur plan de situation

mairie@genolhac.fr, le 22 octobre 2020 à 14h28

Complément sur plan de situation

mairie@genolhac.fr, le 22 octobre 2020 à 14h29

Complément sur plan de situation

regine.malavieille, le 3 décembre 2020 à 09h58

Attention au montant de l'autofinancement sur le plan de financement

Merci

Régine Malavieille

regine.malavieille, le 3 décembre 2020 à 14h21

Je vous remercie Mme Roure.

Il ne reste plus qu'à rectifier le plan de financement sur la délibération.

Cordialement

Régine Malavieille

mairie@genolhac.fr, le 3 décembre 2020 à 14h44

La délibération est à la signature. Je l'envoie cet après-midi

Merci

mairie@genolhac.fr, le 3 décembre 2020 à 16h09

Je viens de la déposer.

Je vous remercie

Cordialement

Mélanie ROURE